



CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.39.72

DCA 26.02.06

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du
20 avril 2026**

**Date de convocation :
le 13 avril 2026**

**Objet :
Création d'un Comité Social Territorial local
entre le CCAS et la collectivité**

**Votes pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

Etaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Véronique LUPART – Mme Anne VENEL – Mme Micheline DAUTRICHE – Mme Caroline LEMAITRE CARON – Mme Sylviane MOILLET CARRE – Mme Marie-Andrée PAYELLE – M. Gérard CORRIETTE – M. Didier MARLES, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration : M. Laurent DANIEL – Mme Dorothee CHAVATTE – Mme Laurie LECRINIER – Mme Cathy MORIN.

M. CORRIETTE Gérard est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle au Vu les articles L.251-5 à L.251-7 du Code général de la Fonction Publique,

Vu l'effectif global d'au moins cinquante agents entre le CCAS et la collectivité,

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil d'administration qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents,

Il peut être décidé, par délibération concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à condition que l'effectif global atteigne au moins cinquante agents.



CCAS d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.39.72

DCA 26.02.06

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents du CCAS et de la collectivité,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 :

- CCAS = 6 agents,
- Commune = 121 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents du CCAS et de la collectivité.

Le conseil d'administration après avoir délibéré, décide la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents du CCAS et de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents,

ou

- à (nombre de voix) pour,
- à (nombre de voix) contre,
- à (nombre) abstention(s).

**Certifiée exécutoire compte-tenu
De la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le 23 AVR. 2026
Le Président

David THELLIER